Interdiction de la récolte des coquillages bivalves dans la zone Tamri-Cap Ghir

Actualité Agadir et région

Posté par: Visiteur
Publié le : 22-11-2007 21:07:23

La récolte et la commercialisation de tous les coquillages bivalves issus de la zone conchylicole Tamri-Cap Ghir, dans la région d'Agadir, sont interdites en raison de l'apparition de biotoxines marines dans ces coquillages, a annoncé le Département des pêches maritimes.

"Les résultats d'analyses effectuées par l'Institut nationale de la recherche halieutiques (INRH) au niveau de la zone conchylicole Tamri-Cap Ghir de la région d'Agadir dénotent la présence de biotoxines dans les coquillages à des teneurs anormales", précise un communiqué du département des pêches maritimes .

A la lumière de ces résultats, il a été décidé d'interdire la récolte et la commercialisation des coquillages bivalves dans cette région "jusqu'à épuration totale du milieu", précise le communiqué.

En conséquence, le département recommande aux consommateurs de "ne s'approvisionner qu'en produits conditionnés, portant les étiquettes sanitaires d'identification et commercialisés dans les points de vente autorisés".

"Les coquillages colportés ou vendus en vrac ne présentent aucune garantie de salubrité et constituent un danger pour la santé publique", souligne la même source

MAP